

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 38 - Été 2018

PRÉSENTATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GOLF

Pour ce numéro d'été, nous sommes allés à la rencontre du Comité Départemental de Golf. Son président, M. Guy DELAY

nous a présenté les missions de l'association et la discipline : « sport de toute une vie ».

SPEED DATING SERVICE CIVIQUE JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le jeudi 13 septembre prochain, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme organise un Speed Dating Service Civique de 13 h 30 à 17 h. L'objectif de cette manifestation sera notamment de permettre aux structures d'accueil de ren-

contrer des jeunes volontaires qui recherchent des missions.



ÉDITO



La prochaine rentrée sportive sera riche d'actions pour le C.D.O.S du Puy-de-Dôme : cela débutera par le Speed Dating Service Civique, puis le Séminaire des Comités Départementaux et enfin une seconde réunion d'informations sur le fameux

RGPD. Toutes ces actions ont l'ambition de vous apporter informations, services et conseils au plus près de vos besoins qui évoluent chaque année.

En attendant septembre, à tous je vous souhaite un bon été.

Geneviève SECHAUD
Présidente

Dans ce numéro :

Le CDOS en action	2
Le dossier	4
Infos du CRIB	6
Club des Partenaires	8

- ◆ Une vingtaine de volontaires en formation civique et citoyenne
- ◆ Séminaire des Comités Départementaux
- ◆ Présentation du Comité Départemental de Golf
- ◆ RGPD, comment se mettre en conformité
- ◆ Le Club des Partenaires s'agrandit !

LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

UNE VINGTAINE DE VOLONTAIRES A PARTICIPÉ À LA FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE AU CDOS 63

Pour la 2^{ème} année consécutive, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, dans le cadre de son service d'intermédiation en service civique, a organisé une formation civique et citoyenne à destination de volontaires en service civique.

Ces journées de formation civique et citoyenne* étaient axées sur la thématique de *L'organisation de la cité, au sens philosophiques et politique du terme* et plus particulièrement sur les enjeux du développement durable pour notre société d'un point de vue économique, social et environnemental.

Les 11 et 12 juin dernier, vingt volontaires issus de tous horizons ont participé à cette formation au C.D.O.S du Puy-de-Dôme.



* Chaque volontaire a obligation de suivre une formation civique et citoyenne durant sa mission.

SÉMINAIRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 DE 14 H 30 À 18 H 30

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme organisera le vendredi 28 septembre 2018 la première édition du Séminaire des Comités Départementaux. Au programme :

Séminaire des Comités Départementaux

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018
C.D.O.S du Puy-de-Dôme
Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - Clermont-Fd
14 h 30 à 18 h 30

Retour sur les évolutions du CNDS, Prise de position du CNOSE et Perspectives 2019
Présentation du PEC (Parcours Emploi Compétences)
Nouveautés pour les Groupements Employeurs
Présentation du programme PRESCRI'FORME SANTE
Présentation du dispositif "Ecole Jeune Educateur"

Echange sur vos besoins en termes de conseils, de formations, de représentations ...

Renseignements et inscription au
04 73 14 09 61 - CDOS63@wanadoo.fr

- Retour sur les évolutions du CNDS, Prise de position du CNOSE et perspectives 2019
- Présentation du PEC (Parcours Emploi Compétences)
 - Présentation du dispositif PRESCRI'FORME SANTE
- Présentation du programme "Ecole Jeune Educateur"
 - Nouveautés pour les Groupements Employeurs
- Echange sur vos besoins en termes de conseils, de formations, de représentations ...

SPEED DATING SERVICE CIVIQUE

Proposez une mission de service civique !

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

C.D.O.S du Puy-de-Dôme

Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine

TROUVEZ VOTRE VOLONTAIRE

13 h 30 à 17 h

**Venez rencontrer des volontaires
qui recherchent des missions
de Service Civique**

04 73 14 09 61 - CDOS63@wanadoo.fr

LE DOSSIER

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Le dossier de ce 38^{ème} numéro porte sur le Comité Départemental de Golf. Son président, M. Guy DELAY nous a présenté l'organisation de la pratique sur notre département et les missions du Comité.

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Rôle et objectifs

Le Comité Départemental de Golf du Puy-de-Dôme est le premier échelon de l'organisation fédérale. Il a pour mission majeure de développer la pratique du golf dans le Puy-de-Dôme en mettant en œuvre une politique sportive structurée autour de différents axes, et ce essentiellement pour **les jeunes jusqu'à 12 ans**. Il a pour objectif de :

Organisation
du CD

Président :

Guy DELAY

Secrétaire :

Claude KERHERVE

Trésorier :

Roger GOUGAT

- mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement durable du golf,
- organiser les compétitions départementales,
- organiser des actions de formation et de détection,
- assister les clubs dans leurs démarches auprès des autorités administratives départementales.

La pratique compétitive du Golf dès le plus jeune âge

Dès le plus jeune âge, les jeunes pratiquants participent à des compétitions organisées au sein des clubs afin d'évoluer et d'acquérir des « drapeaux ». À l'image des étoiles et autres flocons au ski ; ou encore des ceintures en judo, le golf propose de valider des degrés d'apprentissage, en rapport avec les aptitudes des enfants dans la pratique et la connaissance de leur discipline.

Ces compétitions organisées au sein des clubs sont obligatoires pour ces derniers dans le cadre de leur labellisation Ecole de Golf.

Le Kid's Tour pour débiter

Le Comité Départemental de Golf, à la demande de la Ligue, organise des compétitions officielles pour les jeunes de moins de 12 ans : le Kid's Tour organisé tout au long de l'année à raison d'une rencontre par mois et

une finale. Les enfants classés jouent sur 9 trous.

Pour aller plus loin, le TAJ.

Le Tour Advance Jeunes est structuré autour de 6 compétitions et est accessible au moins de 12 ans élite, aux catégories 13-14 ans et 15-16 ans.



Détection

Le Comité Départemental de Golf réalise chaque année des détections de jeunes de moins de 12 ans et leur propose des regroupements mensuels au Golf des Volcans afin d'approfondir leur pratique.

Le Golf, une discipline élitiste ?

Le golf en France ne jouit pas forcément toujours d'une image très populaire, souvent considéré comme un sport élitiste, notamment en raison du coût important pour sa pratique. Effectivement, entretenir les terrains de golf nécessitent du matériel coûteux et du personnel, l'encadrement des jeunes se fait uniquement par des professionnels de golf rémunérés... **Malgré cela, la pratique reste très accessible pour les enfants avec des tarifs de licences très proches des autres pratiques sportives.** Par exemple, le coût d'une saison de golf s'approche du coût d'une saison de ski .



LE GOLF... LE SPORT DE TOUTE UNE VIE

Le Golf est un sport de précision de plein air, qui consiste à envoyer une balle dans un trou à l'aide de clubs. Le but du jeu consiste à effectuer, sur un parcours défini, le moins de coups possible. Sur chaque parcours, il y a un « par », soit le nombre de coups standards fixé pour terminer ce parcours. Habituellement sur un parcours de 18 trous, le par est de 72.

Le parcours de golf... une grande randonnée

Un parcours de golf est un espace de grand jeu aménagé intégré à la nature. Il se compose de différentes surfaces de jeu engazonnées et d'espaces naturels. Les golfeurs, sur une partie en 18 trous, réalisent en moyenne un marche de plus de 8 km.

Que l'on soit sur une petite structure ou un grand golf, on retrouve toujours sur le parcours, des greens, des départs des fairways, des roughs et des zones naturelles.



- **Le départ**, aire de gazon plane, tondu ras est particulièrement sollicitée et demande un entretien intensif.
- **Le fairway**, étendue d'herbe rase.
- **Le rough**, zone d'herbe plus touffue.
- **Le green**, zone de gazon la plus rase du trou, est la plus fragile et la plus sollicitée par le jeu.
- **Le bunker**, fosse de sable.
- **Les zones naturelles**, caractéristiques des paysages où le golf est implanté.

D'une manière générale les parcours de golf comptent très précisément 18 trous (ou à la rigueur 9 mais joués deux fois pour arriver à 18, sauf pour les plus jeunes).

Le golf aux Jeux Olympiques

Le golf fait son entrée aux Jeux olympiques en 1900 à Paris. Après 1904 et une seconde apparition, le golf est retiré du programme olympique. Ce n'est qu'en 2016 à Rio que le Golf fut réintégré.

Oui au golf de 7 à 77 ans

Le golf est une discipline avec très peu de contre-indications spécifiques. Il s'agit d'un sport de plein air faisant appel à des qualités de vitesse, d'adresse, de souplesse, d'équilibre, d'endurance, de concentration...

Le baby golf est proposé pour les plus petits dès 4 ans, puis un accueil plus général vers 6 ans, et par la suite des groupes composés d'enfants ou d'adolescents sont composés en fonction de la motivation des jeunes.

Au golf, avoir 35 ans ne signifie pas la fin d'une carrière mais dans bien des cas, un début d'aventure. « On peut démarrer le golf à 35 ans, être très performant à 40 ans et continuer à prendre du plaisir à la pratique durant encore plusieurs décennies ».

Le golf, le sport des sportifs !

Il n'est pas rare d'entendre dire que tel ou tel sportif professionnel pratique également le golf. Le golf est ainsi utilisé comme moyen d'évacuer la pression liée à leur discipline d'origine. De façon moins consciente, il y a également un travail fait sur leur concentration, leur visualisation ...



Infos pratiques

Siège social :

Comité Départemental de Golf

Golf des Volcans - La Bruyère des Moines
63870 ORCINES

☎ 06 82 46 63 46

✉ : guy.delay@wanadoo.fr



INFOS DU CRIB

RGPD : COMMENT SE METTRE EN CONFORMITÉ ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce texte renforce les droits des personnes « fichées », mais introduit également une plus grande responsabilité des entreprises sur les conditions de recueil des données personnelles, leur gestion et leur sécurité. Présentation des grands principes du RGPD et de la marche à suivre pour les appliquer.

Domaine d'application de la réforme :

Le règlement européen RGPD concerne toutes les structures qui collectent et traitent des données personnelles, y compris les associations.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

C'est une information qui permet, à elle seule ou en la croisant avec d'autres données, d'identifier une personne soit directement (nom, prénom), soit indirectement (téléphone, courriel, adresse, photo, voix, caractéristiques sociales ou physiques, empreintes...).

Dès lors qu'il regroupe ce type d'informations, un fichier (papier ou numérique) est considéré comme un traitement de données personnelles et doit ainsi être constitué et géré conformément au RGPD.

1- Recenser l'existant...

Pour se mettre en conformité avec le RGPD, les entreprises doivent commencer par recenser leurs fichiers contenant des données personnelles.

2- ... pour identifier les actions à mener

Responsables des fichiers de données personnelles qu'elles détiennent, les entreprises doivent gérer les traitements de ces données de façon raisonnée.

3- Respecter les droits des personnes fichées

Les entreprises doivent respecter les droits des personnes fichées et les informer de ces droits et des moyens pour les exercer.

4- Sécuriser les données

Si le risque zéro n'existe pas en informatique, vous devez prendre les mesures nécessaires pour garantir au mieux la sécurité des données. Vous êtes en effet tenu à une obligation légale d'assurer la sécurité des données personnelles que vous détenez.

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé une première réunion d'information le mardi 10 juillet 2018. Une seconde réunion sera programmée à la rentrée, le jeudi 20 septembre 2018 de 14 h à 16 h.



EMPLOYEURS, QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

En ce début d'été, nous vous proposons un article sur les obligations des employeurs y compris associatifs, les recommandations de l'administration et les outils pratiques pour protéger la santé et assurer la sécurité de vos salariés.

Le Code du travail ne prévoit rien en cas de canicule. Toutefois, l'employeur a une obligation de sécurité et de résultat vis-à-vis de ses salariés. Dans le sport, de nombreux salariés travaillent en extérieur ou dans des gymnases dans lesquels la température peut vite monter.

ANTICIPER LA CANICULE

L'employeur doit mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour assurer la santé et la sécurité de ses salariés. Il s'agit notamment de :

- Vérifier que la ventilation des locaux fonctionne correctement et qu'elle est conforme à la réglementation.
- Solliciter le service de santé au travail qui pourra vous donner des recommandations spécifiques en fonction de votre activité.
- Informer et consulter le comité social et économique s'il existe sur les recommandations à mettre en œuvre en cas de fortes chaleurs.
- Evaluer dans le document unique d'évaluation des risques, ceux liés à « l'ambiance thermique ». Il s'agit de se poser la question des facteurs de risques tels que la pratique d'une activité physique, la pratique de l'activité en extérieure, dans une zone non-ombragée....

PENDANT LA CANICULE : INFORMER ET PROTÉGER LES SALARIÉS

Lorsque les salariés sont amenés à travailler sous de fortes chaleurs, l'employeur peut décider de prendre plusieurs mesures.

Protéger les salariés

- Aménager les postes extérieurs pour tenir compte des conditions climatiques (prévoir une zone d'ombre, rendre l'eau accessible facilement en extérieur, limiter les effets de la chaleur comme installer des stores, prévoir des ventilateurs ou autres brumisateurs...).
- Adapter le rythme de travail dans la mesure du possible.
- Mettre à la disposition des salariés à proximité des postes de travail de l'eau.

Attention ! Selon la DGT, le salarié qui constate que l'employeur ne prend aucune mesure pour le protéger contre les risques liés à la chaleur, ou des mesures insuffisantes, est fondé à saisir l'inspection du travail notamment.

Informier et conseiller les salariés

Lors de fortes chaleurs, il est essentiel de s'assurer que les salariés ont bien conscience et connaissance des risques, mais également des moyens de prévention et des symptômes à surveiller.

L'employeur peut encourager les salariés à :

- **redoubler de prudence** en cas d'antécédents médicaux ou de prise de médicaments;
- **porter des vêtements légers et clairs** (les salariés doivent malgré tout venir travailler en tenue correcte et adaptée, en particulier s'ils sont au contact de clientèle ou d'adhérents, *Cass. Soc. 28 mai 2003, n°02-40.273*) ;
- **éliminer les sources additionnelles de chaleurs** (appareils électroniques en veille notamment)
- **boire de l'eau** (au minimum l'équivalent d'un verre d'eau toutes les 15-20 minutes) ;
- **adapter le rythme de travail** et notamment les efforts physiques, en fonction de leur tolérance à la chaleur ;
- se **surveiller** mutuellement.

Vous pouvez également afficher dans la structure les mesures de prévention recommandées aux salariés.

LE CLUB DES PARTENAIRES S'AGRANDIT !

CRYO MOOV

CENTRE DE CRYOTHÉRAPIE ET DE REMISE EN FORME
CRYOTHÉRAPIE - AQUABIKEING - COACHING SPORTIF

> DÉCOUVRIR LE CENTRE CRYO MOOV



MONDOVELO
CYCLES MAZEYRAT
14 B Rue de l'Industrie
Proche KM lancé
63170 Rubière
04.73.91.44.74
www.mondovelo.fr

KTM
LOOK
GIANT
ORBEA
SCOTT

CENTRE MONTLHERY

École de conduite

DELILLE	LE PARDIEU	JAUDE
10, rue des Jacobins 63 000 Clermont-Fd 04 73 91 46 19	2, avenue Michel-Ange 63 000 Clermont-Fd 04 73 28 32 51	18, rue Lagarlaye 63 000 Clermont-Fd 04 73 34 37 67

aemontlhery@gmail.com www.centremontlhery.com

Avec le partenariat



cg2t



Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD

Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT,
Bérandère LAMBERT.

Publication : C.D.O.S 63